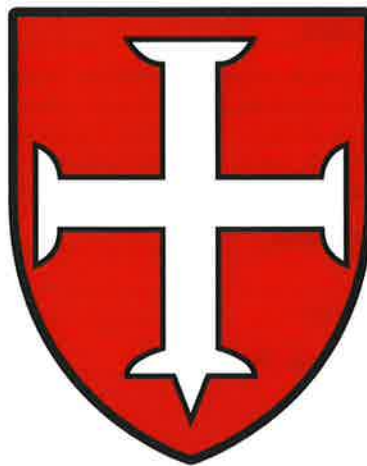


COMMUNE DE CRANS CONSEIL COMMUNAL



PROCÈS-VERBAL Séance du 26 juin 2023

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 22 mai 2023 – renvoi à la prochaine séance	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	5
5.	Communications de la Municipalité	6
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic</i>	<i>6</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>6</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i>	<i>6</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>7</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>7</i>
6.	Préavis – Rapports des Commissions	8
	<i>Préavis N° 17/23 – Comptes 2022</i>	<i>8</i>
	<i>Préavis N° 18/23 – Rapport de gestion 2022</i>	<i>9</i>
7.	Élections statutaires – Commissions permanentes	10
	<i>Commission des Finances</i>	<i>10</i>
	<i>Commission de Gestion</i>	<i>10</i>
	<i>Commission des Travaux</i>	<i>10</i>
8.	Initiatives, motions, postulats	11
	<i>Motion de Mme Nesslihan Kurt – « Pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la zone école »</i>	<i>11</i>
9.	Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE	14
10.	Élections statutaires – Bureau du Conseil	16
	<i>Élection du Président – Élection du Vice-président</i>	<i>16</i>
	<i>Élection des Scrutateurs trice s (2) et des Scrutateurs trice s suppléant e s (2)</i>	<i>16</i>
11.	Divers et propositions individuelles	17
	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	18

Preamble : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil et ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20 h 00.

Constitution du bureau :

- ☐ M. Henri BOSSERT, Président
- ☐ M. Claude LAGRANGE, Vice-président
- ☐ Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- ☐ Mme Christine HERBEZ, scrutatrice
- ☐ Mme Moravia WIDMER, scrutatrice
- ☐ Mme Ulrike RICHARDSON, scrutatrice suppléante
- ☐ Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, scrutatrice suppléante
- ☐ M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- ☐ M. Robert MIDDLETON, Syndic
- ☐ Mme Johanna PINI, Municipale et Vice-Syndique
- ☐ Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- ☐ M. Yvan RUEFF, Municipal
- ☐ M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Le Boursier de la commune, M. Philippe EQUY est présent.

Excusés : 11 membres du Conseil sont excusés

- ☐ M. Amiguet Antoine
- ☐ M. Bautz René
- ☐ Mme Beirnaert Karine
- ☐ M. Berni Maximilien
- ☐ M. Duhoux Laurent
- ☐ M. Lerch Boris
- ☐ M. Pelichet Jacques
- ☐ M. Pilloud Gilles
- ☐ Mme Sauvain Nathalie
- ☐ M. Vogel Bernard
- ☐ Mme Weil Sonia

Absent :

- ☐ M. Borcard Laurent

M. Ramseier André arrive en retard suite à l'appel. Sur proposition du Président, sa présence est intégrée au quorum, les débats n'ayant pas encore commencé. Le Conseil accepte la proposition.

Quorum :

Au total, 33 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 17 voix contre 15.

2. PV de la séance du 22 mai 2023 – renvoi à la prochaine séance

M. le Président explique que le temps à disposition n'a pas été suffisant pour présenter le PV de la dernière séance. Celui-ci sera présenté à la prochaine séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président commente l'ordre du jour qui est proposé sans modification.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour : Majorité
Voix contre : Aucune
Abstentions : Aucune

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2023

- Les prochaines séances du Conseil auront lieu le 4 septembre, le 30 octobre et le 4 décembre. La séance de décembre débutera à 19 h et sera suivie du repas de fin d'année du Conseil.

Votations fédérales et cantonales du 18 juin 2023

Scrutin cantonal – Objet soumis au vote	OUI	NON
1. Pour la protection du climat	60.34 %	37.98 %
Scrutin fédéral - Objets soumis au vote	OUI	NON
1. Imposition minimale OCDE/G20	89.06 %	10.94 %
2. Loi sur le climat et l'innovation	68.01 %	31.99 %
3. Loi COVID-19	69.12 %	30.88 %

À Crans, le taux de participation est de 48.5 %.

Dates des prochains scrutins

Élections fédérales 2023, le 22 octobre 2023 (1^{er} tour) et le 12 novembre 2023 (2^e tour) pour le Conseil des États.

Le scrutin du 26 novembre 2023 est annulé.

Le Président annonce qu'à l'occasion des élections fédérales, le Bureau électoral sera renforcé et il appelle celles et ceux qui désireraient participer au dépouillement à s'annoncer auprès du Bureau.

Divers

M. le Président rappelle que pour le bon ordre du Conseil, il est important de lever la main pour demander la parole et de se lever lors de la prise de parole.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic n'a pas de communication. Il tient encore à s'excuser pour son absence lors de la dernière séance.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) - lors de sa dernière réunion, l'assemblée générale de l'AdCV a validé l'accord sur la nouvelle péréquation. Après un débat nourri (notamment sur le % de solidarité, la vitesse de l'entrée en vigueur de l'accord, effort insuffisant du canton), l'accord a été accepté à 83 %. L'assemblée générale de l'UCV doit encore se prononcer.

Comptes 2022 - les comptes l'année 2022 présentent un excédent de revenus de plus de 800'000 CHF. Les recettes montrent une érosion des revenus des impôts. L'impôt sur le revenu et la fortune est en baisse, suivant la tendance générale du canton. Par contre, les revenus de l'impôt sur les successions présentent un retour à la normale.

Ce résultat positif est en grande partie dû à une diminution des charges péréquatives, probablement suite à la mise en application du premier accord entre l'UCV et le Conseil d'État pour un rééquilibrage entre le canton et les communes, et son accélération par le canton.

Ce résultat montre par ailleurs la difficulté à réaliser un budget avec le système péréquatif actuel et les outils à disposition des communes. Il ressort de cela que la réforme proposée pour un nouveau système péréquatif avec des critères objectifs et prédictibles ne peut être que bienvenue.

Au vu de ce résultat excédentaire, des amortissements extraordinaires ont été effectués sur le patrimoine administratif (travaux d'installation de l'arrêt de bus). Ces amortissements extraordinaires ne sont réalisés qu'en cas d'excédent de recettes et permettent de libérer les exercices futurs des charges d'amortissements ordinaires liés à ces objets.

D'autre part, un fonds de réserve PECC a été doté. Ceci permettra notamment de créer un fond pour l'attribution de subventions liées au développement durable et pour lequel un règlement devra être créé.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

Rentrée scolaire 2023-2024 – à la rentrée, 7 enfants de 3P devront être déplacés à Founex.

Les familles où les deux parents travaillent étant de plus en plus fréquentes, des mesures ont été mises en place par l'APEJ et la Municipalité afin d'assurer la meilleure harmonie possible entre les horaires scolaires et les horaires de travail des parents concernés.

Ainsi, une prise en charge des enfants sera assurée par l'UAPE de Crans le matin dès 7 h 30 et l'après-midi après les cours, ainsi que lors des repas de midi à Crans et à Founex.

UAPE de Crans – l'UAPE de Crans manque de places d'accueil. La capacité est passée de 46 places à 60 places il y a 4 ans. Douze places supplémentaires ont encore pu être ajoutées l'an dernier. Cette année, 12 places ont encore pu être gagnées en utilisant la classe « marteau » utilisée pour la poterie.

Cette classe est définitivement mise à disposition de l'UAPE pour l'accueil des enfants le matin et l'après-midi, ce qui permet un total de 84 places à pleine capacité.

L'APEJ est dans l'attente de l'autorisation d'exploitation délivrée par l'OAJE pour l'UAPE.

Le nombre de places disponibles en UAPE reste un problème récurrent à Crans.

Crèches - la Poussinière est très appréciée, pour la prochaine rentrée le taux d'occupation se situe à 95 %.

La directrice actuelle quitte ses fonctions pour diriger Les Petits Lutins. C'est Mme Karen Brusseel qui va gérer La Poussinière.

La crèche privée Easykids de Founex a été reprise par l'APEJ. Cette crèche de 44 places entrera en fonction dès le mois d'août et ceci implique une dépense non prévue de 40'000 CHF à notre budget.

Effectifs - En Terre Sainte, le degré secondaire comptera 566 élèves, ce qui représente 33 classes. Le primaire comptera 1'401 élèves, ces chiffres sont stables.

Culture - Ciné Lac proposera la projection du film « Intouchable », mercredi soir au port.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal

Bandes cyclables - les travaux de marquage pour les bandes cyclables ainsi que l'arrêt de bus des Landes sont terminés.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal

Chalet de Poêle Chaud - la commission ad hoc « poêle chaud » est priée de passer vers M. Henrioux en fin de la séance.

Plan sécheresse - les SI de Nyon annoncent des restrictions d'eau à partir du 3 juillet. L'arrosage sera limité et le remplissage des piscines interdit.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 17/23 – Comptes 2022

M. le Président rappelle que les comptes ne peuvent pas être modifiés et que les conseillers peuvent uniquement déposer des vœux et observations.

M. Lars Kermode présente le rapport de la CoFin. Il commente le rapport en détail à partir du point 2.5., pages 3 à 5.

Mme Catherine Schmutz demande ce que signifie l'indicateur de l'effort d'investissement. Est-ce que cela tient compte des intérêts et amortissements ?

Mme Johanna Pini répond que les intérêts d'amortissement ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

M. Yves Creteigny constate la tendance au tassement des revenus fiscaux et ne s'attend pas à ce que cela s'inverse. De plus les règles fiscales cantonales restent encore floues et imprévisibles. Dans les comptes, il observe que les revenus du patrimoine rapportent environ 1.5 million CHF par année, de manière constante et prévisible. Avec un taux d'endettement relativement bas, il estime que de bonnes conditions sont réunies pour investir.

Il demande si le moment n'est pas venu pour la Commune d'exploiter cette opportunité d'investissement dans des projets du patrimoine financier qui serve à la population, tout en augmentant les rendements (immeubles, énergies, réseau de distribution de chaleur).

Mme Catherine Schmutz ajoute que cela correspond bien à ce qui a été préconisé par M. Charles-Henri Clerc, responsable financier du canton lors d'une présentation à la CoFin. Par contre, elle craint que cela ne soit plus valable après l'introduction de la nouvelle péréquation.

Mme Johanna Pini clarifie la question de la nouvelle péréquation. Les revenus du patrimoine ne rentreront pas en ligne de compte.

La facture sociale va beaucoup baisser, car elle sera calculée en francs par habitant, tout comme la facture policière.

Par contre, la péréquation directe augmentera sensiblement. Pour celle-ci, le Canton se basera sur des critères de rentrées fiscales et non sur le patrimoine.

M. Jean-Daniel Aubry fait part de ses craintes devant la multiplication des projets d'investissement qui se présentent. Il y a un risque de perte de vue de nos objectifs et que rien ne se réalise.

Il estime qu'il est important de réaliser les projets qui sont programmés au plan d'investissement 2021-2026 avant d'intégrer de nouveaux projets.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal N° 17/23 et passe au vote.

Résultats du vote :

Voix pour : Majorité
Voix contre : Aucune
Abstentions : Deux

Le préavis N° 17/23 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

Préavis N° 18/23 – Rapport de gestion 2022

M. Patrick Böhler présente le rapport de la commission de gestion et détaille plus précisément la méthode de travail de la commission, en particulier les entretiens avec les Municipaux. Parmi les points sensibles, la commission de gestion relève toujours le manque de vision pour une stratégie de développement de la Commune à long terme, ainsi que le manque de ressources du dicastère de Mme Johanna Pini qui gère de très nombreux dossiers.

La commission relève également le besoin de clarification dans l'organisation des liens hiérarchiques entre les collaborateurs de la Commune et une amélioration dans le suivi des collaborateurs.

Il commente également les observations et les vœux de la commission.

M. le Président constate qu'il n'y a pas de question.

Il relit les conclusions du Préavis N° 18/23 et passe au vote.

Résultats du vote :

Voix pour : Unanimité
Voix contre : Aucune
Abstentions : Aucune

Le préavis N° 18/23 est accepté à l'unanimité du Conseil.

M. le Syndic remercie les commissions pour leurs commentaires constructifs et s'excuse pour les erreurs de date (2021 au lieu de 2022) sur le préavis.

7. Élections statutaires – Commissions permanentes

Commission des Finances

Renouvellement de 2 membres sur 7, pour une année.

Sortants :

Mme Catherine Schmutz et M. Marc-Henri Barrail.

Se présentent :

M. Antoine Amiguet et Mme Nesslihan Kurt.

Élection tacite : M. Antoine Amiguet et Mme Nesslihan Kurt sont élus par acclamation.

Commission de Gestion

Renouvellement d'un(e) membre sur 5, pour une année.

Sortant : M. Cédric Aeschlimann.

Se présente : Mme Lydia Bourquin.

Élection tacite : Mme Lydia Bourquin est élue par acclamation.

Commission des Travaux

Renouvellement d'un(e) membre sur 5, pour une année.

Personne ne s'annonce sortant et personne ne se présente.

M. le Président propose de maintenir la commission avec les membres actuels, personne ne s'y oppose.

Élection tacite : la commission Travaux est réélue tacitement, en bloc.

8. Initiatives, motions, postulats

Motion de Mme Nesslihan Kurt – « Pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la zone école »

Le Président informe que la motion de Mme Kurt a été déposée le 20 mai.
La motion répond aux critères de recevabilité.

Mme Nesslihan Kurt présente et développe le but de son initiative.

Elle remarque le caractère dangereux des routes traversant le village. Ces longs tronçons rectilignes présentent un risque d'accident, notamment au niveau des carrefours et aux abords de l'école. Cette zone est censée être calme et Mme Kurt appelle à une modération de la vitesse.

De plus, elle observe que les haies bordant les routes d'Eysins, de Crassier et de Céligny abritent des hérissons dont beaucoup sont victimes du trafic routier et finissent écrasés. Une modération de la vitesse permettrait une diminution du nombre de hérissons tués. Elle rappelle qu'il s'agit d'une espèce menacée et protégée.

Elle appelle la commune à agir pour un renforcement de la sécurité sur ces routes par un abaissement de la vitesse à 30 km/h. Une telle mesure bénéficierait en plus à la petite faune et les zones constituant leur habitat pourraient être signalées par des panneaux « attention hérisson » afin de sensibiliser la population et montrer que Crans s'occupe de la préservation des espèces et à l'environnement.

Le Président explique que l'objet principal de la motion est bien la limitation de la vitesse à 30 km/h dans la traversée du village et que la protection du hérisson est un bénéfice secondaire de cette mesure. Le conseil ne traite donc que d'un seul sujet.

La parole est au Conseil.

M. Lars Kermode demande à Mme Kurt de préciser les limites de la zone 30 km/h envisagée, le texte n'est pas très clair à ce sujet.

Mme Nesslihan Kurt répond que la zone débiterait à la hauteur du pont sur le Nant de Pry à la frontière genevoise pour s'étendre jusqu'au carrefour de la route d'Eysins/route du Port. Des ralentisseurs existent bien à la route de Céligny, mais leur effet n'est pas jugé suffisant dans ce passage fréquenté par les bus (piste cyclable, trottoir étroit).

M. Cyril Herbez demande si la Municipalité dispose de statistique sur le nombre d'accidents impliquant des piétons.

M. Yvan Rueff répond que la police tient un répertoire des accidents sur la Commune. On peut donc trouver des données sur le nombre et le lieu des accidents. Par contre, les accidents non signalés ne sont pas comptés. Il ajoute que les accidents sont rares sur la Commune.

Mme Catherine Schmutz demande ce qu'il en est de l'étude sur la circulation autour de l'école menée par le TCS.

M. Yvan Rueff répond en expliquant la réglementation sur les zones 30 km/h, avant de répondre à la question de Mme Schmutz.



Le cadre légal est donné dans l'ordonnance sur la signalisation routière, l'ordonnance sur la circulation routière et la loi sur la circulation routière. Dans les localités, la vitesse est limitée à 50 km/h sauf dérogation. Justifier une dérogation pour limiter la vitesse à 30 km/h demande une analyse complexe menée par un bureau spécialisé.

Il détaille l'article 108 de l'ordonnance sur la circulation routière concernant les dérogations aux limites de vitesse et ajoute que les deux axes de transit du village (nord-sud et est-ouest) sont en routes principales limitées à 50 km/h et que les zones résidentielles sont déjà limitées à 30 km/h. Il sera compliqué de modifier la vitesse sur ces deux axes, mais pas impossible.

En matière de sécurité, la Commune procède déjà à des mesures indicatives de vitesse avec le radar pédagogique Speedy qui révèle que la Route du Grand Pré n'est pas la plus rapide du village. L'analyse des mesures par la police montre qu'il n'y a pas urgence pour la mise en place d'un aménagement particulier.

Concernant l'étude menée par le TCS, le rapport montre qu'il n'y a aucune mesure urgente à mettre en place. Un certain nombre de recommandations ont été reprises par la Municipalité et transmises à un bureau de mobilité pour étudier ce que l'on peut faire (zone de transit, arrêts de bus, zone de dépose vers le chemin des Sports, zone de non-dépose vers les arrêts de bus). Ce projet est en cours et la Municipalité le présentera prochainement.

M. Yves Creteigny constate que la Municipalité prépare un rapport sur les aménagements de la zone scolaire. Il s'interroge sur l'opportunité de la motion. Par contre, si le Conseil juge opportun de réfléchir à la question d'une zone 30 km/h dans le village, comme cela a été fait à Coppet, la motion doit être renvoyée à la Municipalité qui répondra dans le cadre des études qui ont déjà été commandées.

M. le Syndic confirme qu'une étude est en cours pour la sécurité autour de l'école. Il ajoute qu'une étude pour la mise à 30 km/h sera très contraignante pour la Municipalité, sans avoir la garantie d'aboutir favorablement.

Il propose au Conseil d'attendre les résultats de l'étude sur la sécurité aux abords de l'école qui sera présentée prochainement et de différer le vote sur la motion avant de se prononcer, car l'étude en cours répond exactement à votre souci.

Mme Nesslihan Kurt convient qu'une étude prendra du temps. En attendant, l'école est là et le danger est présent. La rue du Grand Pré et le chemin en direction de la déchetterie sont très fréquentés. Des solutions alternatives doivent être envisagées avant un événement tragique (p. ex. patrouilleuse scolaire). N'attendons pas pour agir.

M. Denis Gobet a bien entendu les aspects techniques et juridiques impliqués par la justification d'une limite à 30 km/h. Cependant, la question reste d'ordre politique, il s'agit d'exprimer sa volonté d'appliquer une telle mesure ou non.

Il constate qu'il y a 20 ans, les zones à 30 km/h n'existaient pas, mais qu'aujourd'hui toutes les villes en ont.

Le Conseil peut débattre longtemps sur les avantages ou les inconvénients d'une telle limitation, mais selon lui une traversée du village apaisée est rassurante pour les usagers vulnérables (enfants, piétons, vélos, attente aux arrêts de bus).

Il s'agit tout d'abord d'une question politique qui doit être tranchée par le Conseil. Les arguments techniques et juridiques viendront après, si la motion est acceptée.

M. Blaise Schwerzmann partage pleinement l'opinion de M. Gobet. Si le Conseil approuve la motion, la Municipalité pourra certainement argumenter au sujet des routes qui sont sous sa responsabilité. Il est important que le Conseil se prononce.

Mme Nesslihan Kurt précise que sa motion s'appuie sur la Loi fédérale sur la circulation routière (Art. 3, al. 2) qui stipule que les cantons sont compétents, mais qu'ils peuvent également déléguer cette compétence aux communes.

C'est à nous les habitants du village d'aller vers le Canton avec une demande de dérogation, sinon le Canton ne viendra jamais s'occuper de ce problème.

M. Lars Kermode constate que l'étude en cours de la Municipalité concerne principalement les abords de l'école. De son point de vue, l'entrée du village côté Céligny est tout aussi dangereuse : une voie de bus ne peut pas croiser une voiture, la bande cyclable est tracée au sol. Il trouve que la motion envoie un message plus large à la Municipalité.

M. le Président constate que la parole n'est plus demandée.

Il rappelle les modalités de traitement d'une motion par le Conseil et passe au vote.

Résultats du vote :

Voix pour : 21
Voix contre : 11
Abstentions : Aucune

La motion est acceptée, elle est transmise à la Municipalité.



9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE

APEJ – Rapporteur, M. Carlos Mota

Il n'y a pas eu de séance.

SITSE - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

- séance du jeudi 6 avril : le conseil intercommunal a accepté un préavis de 270'000 CHF pour le curage et l'entretien du digesteur des boues (but principal/épuration).

Ce digesteur de boues se remplit petit à petit de sable et de limon et doit être purgé tous les 5 à 10 ans. Il n'y avait pas d'autres objets concernant Crans.

- séance du jeudi 8 juin : le conseil intercommunal a accepté les préavis sur la gestion et les comptes 2022.

Il informe qu'une perte de 200'000 CHF était prévue au budget 2022 et que l'exercice se solde par un excédent de revenus de 250'000 CHF.

Les différences principales qui apparaissent entre budget et comptes s'expliquent d'une part par des pertes prévisibles en raison de l'augmentation du coût de l'énergie et d'autre part par des revenus plus importants générés par la vente d'eau.

Suite à une question d'un membre du conseil intercommunal, on apprend que la consommation d'eau moyenne en Suisse est de 160 litres par habitant et par jour. Pour la Terre Sainte, celle-ci se monte à 390 litres par habitant et par jour. L'arrosage des jardins compte certainement pour beaucoup dans ces chiffres, pour une ressource qui se raréfie.

Conseil Nyon Région – Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

- séance du 14 juin à Bursins : le conseil intercommunal a accepté les préavis sur les comptes et la gestion 2022, ainsi qu'un préavis concernant la mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante.

Un quatrième préavis concernant une demande de crédit DISREN de 75'273 CHF pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus a été renvoyé au CoDir pour clarification de la répartition du financement du projet entre la commune de Coppet et Région de Nyon.

M. Aeschlimann apporte des précisions sur les conditions d'octroi d'un crédit DISREN et sur la répartition des coûts entre les différentes communes participantes. Il ajoute que notre commune n'y participe pas, mais insiste sur l'importance du rôle des conseillers qui doivent veiller à la clarté des processus de financement.

Il précise que le fonds régional pour une mobilité collective et innovante sera alimenté par une contribution des communes de 9.00 CHF par habitant, sur 10 ans. Pour notre commune, cela représente à peu près à 20'000 CHF par an.

L'exploitation de ce fonds est prévue de 2024 à 2034 et porte sur 3 axes principaux :

- exploitation, appui aux expérimentations d'offres supplémentaires de transport (pendulaires, loisirs de proximité, offres spécifiques dans les sous-régions) ;
- marketing, développement d'une stratégie de promotion de la mobilité durable ;
- innovation, réponse aux besoins d'innovation en phase avec les enjeux de la transition écologique en matière de transports.

Ce fonds devrait permettre de financer un poste à hauteur de 1.8 ETP afin de développer tous ces projets.

L'enveloppe globale de ce fonds est estimée à la hauteur de 9.3 millions sur la base de la population régionale de 2022.

Il rappelle qu'en 2010, Région de Nyon avait mis en place un premier fonds qui a permis de soutenir le développement et l'extension des bus et la mise en place des trains Régio-express. Ces mesures ont permis une augmentation de près de 60 % des utilisateurs.

Notre Municipalité décidera de la position de la Commune par rapport à ce fonds.

M. le Président revient sur la problématique du financement de projets par les associations intercommunales sans passer par des préavis communaux. Cette perte de vision et de contrôle sur les dépenses intercommunales est inquiétante et souhaite que les commissions de gestion et finances mènent une réflexion sur les moyens d'améliorer le contrôle sur ces dépenses.

M. Robert Middleton : rappelle qu'en principe les décisions du conseil intercommunal sont exécutoires pour les communes membres. Dans le cas présent, le préavis prévoyait des préavis spécifiques pour chaque conseil communal, mais il y a un flou. Si les commissions de gestion et finances se penchent sur cette problématique, il sera également nécessaire d'envisager les questions générales du mandat des délégations du conseil communal dans les instances intercommunales. La responsabilité financière des délégués est énorme envers la commune. Il propose d'élargir cet aspect en priorité, plutôt que de se concentrer sur ce problème spécifique.

M. Cédric Aeschlimann précise que le conseil intercommunal s'est prononcé sur l'opportunité de créer ce fonds, mais il laisse aux communes la liberté d'adhérer ou non au fonds et de le financer et de l'alimenter.

ORPC (Protection Civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel

Il n'y a pas eu de séance. La prochaine aura lieu le 27 septembre.

PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz

Il n'y a pas eu de séance, mais deux informations sont signalées. Engagement de 9 aspirants et déménagement de la police dans ses nouveaux locaux à Champ-Colin, à côté des pompiers. Une antenne restera à la place du Château.



10. Élections statutaires – Bureau du Conseil

Élection du Président – Élection du Vice-président

Le Vice-président M. Claude Lagrange propose la candidature de M. Henri Bossert comme Président pour l'année à venir.

Il appelle d'autres candidats à se présenter.

Personne ne se présente.

Élection tacite : M. Henri Bossert est réélu par acclamation comme Président du Conseil, pour une année.

M. le Président propose la candidature de M. Claude Lagrange comme Vice-président. Il appelle d'autres candidats à se présenter.

Personne ne se présente.

Élection tacite : M. Claude Lagrange est élu par acclamation comme Vice-président, pour une année.

Élection des Scrutateurs trice s (2) et des Scrutateurs trice s suppléant e s (2)

Mmes Christine Herbez et Moravia Widmer sont les scrutatrices sortantes. Il n'y a pas d'autres candidats.

Élection tacite : Mmes Christine Herbez et Moravia Widmer sont réélues par acclamation comme scrutatrices pour une année.

Mmes Ulrike Richardson et Birgit Schleifenbaum sont les suppléantes sortantes. Il n'y a pas d'autres candidats.

Élection tacite : Mmes Ulrike Richardson et Birgit Schleifenbaum sont réélues par acclamation comme suppléantes, pour une année.



11. Divers et propositions individuelles

M. Alexandre Gaillard souhaite réagir sur les informations présentées par Mme Marie-Noëlle Gay. Lors de l'enclassement des enfants, les parents d'élèves craignent que leur enfant soit déplacé dans un village voisin. Il se plaint de la manière inacceptable avec laquelle la direction des écoles a traité cette question cette année : annonce administrative formelle, manque de considération sur l'adéquation avec l'horaire et le lieu de travail des parents, réaction et mesures inappropriées. Il a fallu que les parents écrivent au Canton pour obtenir enfin une réaction. En ce sens, il tient à féliciter l'APEJ pour sa réponse adéquate et la prise en charge des enfants dès 7 h 30 à l'UAPE de Crans puis transfert en bus jusqu'à Founex pour le début des cours à 8 h 30. Il déplore les moments désagréables engendrés par la direction des écoles, mais tient à remercier l'APEJ pour ses services.

M. Jean-Daniel Aubry demande si un abribus sera posé côté lac de la route Suisse aux Landes.

M. Yvan Rueff répond que la largeur du trottoir n'est pas suffisante côté lac. Il serait nécessaire d'empiéter sur le domaine privé pour installer un abri. Cela est conforme au projet et c'est la raison pour laquelle l'abri actuel est implanté à proximité du passage piéton.

M. Robert Middleton confirme que la Municipalité a pris bonne note des remarques de M. Alexandre Gaillard.

Il n'y a plus d'intervention, la séance est levée à 21 h 55.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet





Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
AJET	Association pour l'Accueil et la Jeunesse en Terre-Sainte.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection Civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.